INTRODUCTION

Pour l'organisation de son assemblée générale, l'association Altitude 1400 se conforme scrupuleusement aux recommandations de l'Office fédérale de la santé publique (OFSP) et des dispositions sanitaires du Conseil d'Etat valaisan en lien avec la pandémie de SARS-COV-2.

Les bases légales qui régissent ces différentes dispositions sont notamment:

- L'ordonnance 3 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19), modification du 25 août 2021
- La loi fédérale sur les épidémies (LEp) du 28 septembre 2012.

A noter que depuis le 19 juin 2020, le Conseil fédéral a mis un terme à l'état du situation exceptionnelle (degré 3) et est revenu à l'état de situation particulière (degré 2); en cela, il a redonné de nombreux droits aux différents cantons.

Parmi les dispositions principales de l'OFSP, citons:

- l'hygiène des mains
- la distance physique
- le traçage des contacts
- l'information aux participants

AG DU 2 SEPTEMBRE 2021

Hygiène des mains	Mise à disposition de gel hydro-alcoolique à l'entrée de la salle.
Masques	Mise à disposition de masques gratuits à l'entrée. Port du masque obligatoire pour les plus de 15 ans durant l'AG.
Petit matériel	Les verres porteront une marque distinctive (scotch, etc) afin d'éviter l'échange entre les participants.
Information	Affichage à plusieurs endroits des recommandations des consignes de l'OFSP.
	Information sur les mesures à respecter en début de journée par un membre du comité.

	En accord avec les autorités compétentes, Altitude1400 s'engage à avertir les participants si un cas de COVID-19 avéré est détecté dans les 14 jours qui suivent la rencontre.
Distance physique	Disposition à distance convenable des chaises.
	Distance de plus de 1.5 m entre les orateurs et les premiers membres du public.
	Les tables sont disposées à une distance suffisante.
Traçage des participants	Toutes les personnes présentes doivent obligatoirement donner les informations suivantes pour accéder à la salle de réunion: nom, prénom, adresse email, numéro de téléphone.
	Invitation à toutes les personnes présentes à installer l'application SwissCovid (oralement, affiche, etc)
	Les personnes présentes affirment ne pas être sujettes à des symptômes de type COVID-19 en entrant dans la salle.
Protection des données	Une seule personne désignée par le comité garde la feuille d'inscription remplie en début de séance. Elle s'engage à détruire ce document après 14 jours ou à le remettre au médecin cantonal (ou à un de ses substituts) en cas de cas avéré de COVID-19.
Désinfection	Une désinfection des principales surfaces de contact sera effectuée au minimum toutes les deux heures.
Pays à risque	Les personnes présentes affirment sur leur honneur sur la feuille d'inscription ne pas être revenues d'un pays considéré à risque par l'OFSP durant les 14 jours précédents.
Autres dispositions	Altitude1400 publie ces recommandations sur le site Internet www.altitude1400.ch avant l'assemblée générale.
	A titre exceptionnel, l'assemblée générale d'Altitude1400 ne sera pas ouverte au public ou aux non-membres.
	Recommandation de porter un masque en cas de co-voiturage.

Sion, le 29 août 2021